



Avis de vacances de postes

L'administration communale de la Ville de Grevenmacher se propose de recruter pour les besoins de son Ecole Régionale de Musique des enseignants (m/f) de

- Flûte-à-bec
- Percussion – Drumset – Percussion à l'Orchestre à l'école
- Trompette – Trompette à l'Orchestre à l'école

à tâche partielle sous le statut du salarié avec contrat à durée déterminée à partir de l'année scolaire 2019/2020.

Les candidat(e)s doivent répondre aux exigences du règlement grand-ducal du 25 septembre 1998 fixant les conditions de formation, d'admission aux emplois et de rémunération des chargés de cours des établissements d'enseignement musical du secteur communal.

Il est indispensable de faire preuve d'une connaissance adéquate des trois langues administratives (luxembourgeois, allemand, français) telles que définies par la loi sur le régime des langues.

Les demandes de candidatures avec curriculum vitae et copies des diplômes sont à adresser pour le 28 mai 2019 au plus tard au

Collège des Bourgmestre et Echevins
B.P. 5
L-6701 Grevenmacher

Pour des renseignements supplémentaires veuillez-vous adresser à l'Ecole Régionale de Musique Grevenmacher au +352 759323.

Grevenmacher, le 3 mai 2019
Le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville de Grevenmacher